

# S'accorder sur le streaming? Dur...

**Musique** Au Midem, la ministre a rappelé à l'ordre les artistes, producteurs et plateformes.

**L**es revenus générés par l'écoute de la musique en ligne sont-ils répartis de façon équitable? Pas sûr... Aujourd'hui, artistes, producteurs et plateformes en ligne, en désaccord sur le sujet depuis des années, sont sommés par le gouvernement français d'accorder leurs violons. La ministre de la Culture française Fleur Pellerin, en visite samedi au Midem, le salon international de l'industrie musicale de Cannes, a donc désigné un médiateur chargé "d'obtenir un accord" sur ce sujet sensible. Un point d'étape est fixé à la "mi-juillet" avant un rapport final attendu d'ici "fin septembre".

Faute d'accord, ce médiateur, Marc Schwartz, devra soumettre des propositions pour que la question soit tranchée dans le cadre de la loi "Liberté de création, architecture et patrimoine" qui ar-

rivera au Parlement après l'été.

Le sujet devient de plus en plus sensible au fur et à mesure que le streaming (écoute en ligne sans téléchargement) s'installe. Au niveau mondial, le numérique a généré en 2014, pour la première fois, autant de revenus que les ventes physiques, a souligné en avril la Fédération internationale de l'industrie phonographique.

## Tout le monde se plaint

En France, les ventes physiques dominant largement (71 % du marché en 2014) mais le streaming se développe rapidement. Le modèle actuel ne satisfait pas les artistes, qui s'estiment insuffisamment rémunérés, ce que contestent les producteurs. Les plateformes estiment que le système profite aux producteurs et ne leur laisse pas suffisamment de marge pour se développer.

En France, missions et rapports se succèdent depuis 2009 sans avoir réussi à

mettre tout le monde d'accord.

"Il ne s'agit pas d'une mission de plus, nous ne sommes plus dans cette optique, mais bien dans l'esprit de faire converger les différents acteurs", insiste-t-on au ministère de la Culture.

**Les solutions divergent. Tous (musiciens, producteurs, éditeurs) veulent un accord.**

Une "gestion collective" ou au moins une "rémunération garantie pour les artistes interprètes", tel est le souhait du directeur de l'Adami (artistes-interprètes), Bruno Boutleux. Tandis que Gilles Bressand, le délégué général du syndicat des éditeurs de services de musique en ligne (ESML), appelle de ses vœux un "code des

usages", à l'image des 13 engagements pris en 2011 pour favoriser l'essor du marché, mais non reconduits en 2013...

Quant au Snep, principal syndicat des producteurs, il reste prudent. Pour tous, ministère compris, un point semble faire consensus: un accord dans le cadre de la médiation serait préférable que de devoir en passer par la loi. (D'après AFP)